

MAIRIE DE DOMARIN

2020/08/03 Conseil Municipal n° 6-2020

Séance du lundi 3 août 2020 à 20h

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, C. GAGEY, ML AGAVIOS, S. BARBERET, Ph. BEAUVIER, P. BOISSAT, V. CABANEL, J. CHABERT, M. GINDRE, S. GUINET, L. MARIAMON, M. NDOYE, L. POULET, E. TAILLOT

Pouvoirs : M. FAURE à J. REYNAUD, B. ALLARD à S. GUINET, P. DEBIZE à A. MARY

Secrétaire de séance : A. GARNIER

(Pas de secrétariat de mairie pour cette séance estivale)

Monsieur le maire ouvre la séance en s'assurant que le quorum est atteint. Il apporte des précisions sur 2 sujets abordés lors de la dernière séance concernant le prix de la cantine scolaire et de la garderie.

Procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020 : Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juillet, rédigé par Jean REYNAUD, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

→ Décisions du Maire du 7 juillet au 3 août 2020 :

- 16/07/2020 : Acceptation du devis A.M.S pour le marquage au sol. Montant du devis TTC : 3 243.08 €.
- 17/07/2020 : Acceptation du devis REXEL pour l'achat d'un chauffe-eau pour l'appartement de M. MUNIER : 276€.
- 20/07/2020 : Acceptation du devis PC NET pour l'achat de deux postes informatiques au secrétariat de mairie. Montant du devis TTC : 2 822.45€.

→ Délibérations :

- RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste d'animateur principal 2ème classe

Suite à l'avancement de grade d'un Agent du service périscolaire, création d'un poste d'animateur principal 2^{ème} classe sur une durée hebdomadaire de 19h30 à compter du 1^{er} septembre 2020. Suppression du poste anciennement occupé.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Participation des parents pour la classe verte**

Pour rappel, une classe découverte était prévue du 6 au 10 avril 2020 mais a été annulée suite à la crise sanitaire. Elle a donc été reportée. Les 3 classes de l'École Élémentaire "René Fillet", CP/CE1/CE2, soit environ 63 élèves, partiront en classe verte "l'École de la Nature", à Chadron, du lundi 29 mars au vendredi 2 avril 2021. Le montant du séjour s'élève à 14 690 €, le transport à 2 118 € (aller/retour). Fixation de la participation qui sera sollicitée auprès des familles pour chaque élève : 65 €.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **CONSEIL MUNICIPAL - Règlement intérieur du Conseil Municipal**

À partir de ce mandat l'adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal devient obligatoire pour toutes les communes de plus de 1 000 habitants. Lecture et approbation de son contenu qui fixe les règles de bon fonctionnement du Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Avenant à la convention pour la transmission électronique de la commande publique**

La préfecture de l'Isère est en mesure de recevoir les actes de la commune de Domarin par voie dématérialisée. Signature par le Maire de l'avenant à la convention pour la transmission électronique.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **RESSOURCES HUMAINES - Création et suppression de postes d'adjoints d'animation**

Suite au départ d'agents d'animation, trois recrutements sont à pourvoir au service périscolaire avec des modifications d'horaires. Les 5 postes d'agents d'animation sont annualisés de la manière suivante :

- Un poste à 25,66 heures
- Un poste à 13,33 heures
- Un poste à 15,53 heures
- Deux postes à 9,41 heures

Les 5 postes anciennement occupés sont supprimés.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **CONSEIL MUNICIPAL - Plan de formation des élus**

Chaque élu peut bénéficier de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat.
Adoption d'une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Décision modificative n°1**

Un permis de construire qui portait sur une surface de plancher de 1005 m² a fait l'objet d'un modificatif ramenant la surface à 343 m². La commune a perçu la taxe d'aménagement sur le premier projet. Elle doit rembourser le trop perçu. Les crédits n'étant pas prévus, une Décision Modificative est proposée.

Opération - Compte	Diminution crédit	Augmentation crédit
020 - Dépenses imprévues investissement	11 623€ / 30 270€	
10 - 10226 - Taxe aménagement (dépenses)		11 623€

Adoptée à l'unanimité.

➤ **FINANCES - Subvention Amicale du Personnel**

Suite à la demande de l'Amicale du Personnel, décision d'accorder une subvention de 500€.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **URBANISME - Tènement CHAVRIER/BONNET**

Délibération reportée

➤ **FINANCES - Gratification stagiaire**

Un jeune stagiaire, dans le cadre de ses études à la MFR de la Grive, a réalisé un stage de 4 semaines aux Services Techniques. Décision de lui accorder une gratification de 200€.

Adoptée à l'unanimité.

Le prochain Conseil aura lieu le 14 septembre.

Fin de séance à 23h10

Anne GARNIER